



La natation pour tous

S.U.A.



LE MÉCÉNAT



LE SUA NATATION

- **Club créé en 1923**
- **350 licenciés**

Créé en 1923 par Paul ALZIEU, le Cercle des Nageurs Agenais trouve sa place au sein du club Omnisports du Sporting Union Agenais en 1928.

L'association a pour objet la pratique de l'éducation physique, des sports et de la natation en eau libre, maîtres, de la natation artistique, du plongeon et du water-polo.

Le SUA natation est l'un des plus importants clubs de la région. Reconnu d'utilité publique, il œuvre surtout auprès du jeune public (QPV et ZRR). Le club est organisateur d'événements aux retombées économiques très importantes pour l'agglomération d'Agen :

Championnats de France jeunes
Championnats régionaux jeunes
Championnats régionaux juniors-séniors
Coupe de France des régions

Le SUA est aussi pressenti pour organiser la prochaine Coupe de France des Ligues de water-polo en 2024.

LE MÉCÉNAT

💧 Un image valorisante

- Un moyen idéal pour votre entreprise de communiquer autrement en externe vis-à-vis de vos clients, de vos partenaires et du grand public
- Une façon de renforcer votre image auprès du personnel de votre entreprise.
- Une façon d'affirmer vos valeurs et de mettre vos compétences au service de l'intérêt général.
- Un soutien au développement sportif local et une participation à l'attractivité de votre territoire.

💧 Des avantages fiscaux

La Loi du 1er août 2003 a créé un dispositif fiscal très incitatif dont les grandes lignes sont :

- Une réduction de votre impôt sur les sociétés de 60 % du montant des dons que vous aurez versés au SUA, dans la limite d'un plafond de 0,5 % de votre chiffre d'affaires HT (avec la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants en cas de dépassement de ce seuil).
- Des contreparties en communication et relations publiques pour votre entreprise plafonnées à hauteur de 25 % du don (voir ci-après).

💧 Comment ça fonctionne ?

Le SUA natation, affilié à la Fédération Française de Natation (reconnue d'utilité publique –décret du 7 juillet 1932–) a obtenu l'autorisation de délivrer des reçus du don aux œuvres (cerfa n° 11580-03). Les versements qu'il reçoit ouvrent donc droit, pour le donateur, à une réduction d'impôt (art. 200 du CGI pour les particuliers et art. 238 bis du CGI pour les entreprises).

En échange de soutien financier et/ou matériel, le SUA natation offre en contrepartie de figurer sur l'ensemble des documents de communication du club :

- Logo de votre entreprise sur tous les supports de communication du club pendant 12 mois,
- Logo de votre entreprise sur le programme et les résultats du Grand Prix de la Ville d'Agen,
- Logo sur support et annonce au micro du nom de votre entreprise lors des podiums,
- Logo de votre entreprise sur le site internet du club pendant 12 mois (49 000 visites à ce jour, des pages visitées par les sportifs, leurs parents, leurs familles : des retombées possibles sur tout le département et au-delà),
- Parution possible dans les médias locaux (Petit Bleu, La Dépêche, Sud-Ouest...)
- Citation sur la chaîne Youtube (Live video des compétitions).



Soutenir le SUA natation, c'est permettre à une association de préparer au mieux les futurs champions de la natation française tout en lui offrant la possibilité de développer son activité et l'emploi de façon pérenne.



Sporting Union Agenais natation
Avenue d'Italie – Piscine Aquasud – 47000 AGEN
www.sua-natation.fr – communication@sua-natation.fr